

Document de travail présenté aux  
*Consultations prébudgétaires 2020 du gouvernement du Québec*

**16 janvier 2020**

**Pour information**

Force Jeunesse  
C.P. 39041 CP Saint-Alexandre  
Montréal, Québec H3B 0B2

514-384-8666  
[www.forcejeunesse.com](http://www.forcejeunesse.com)

**Daye Diallo, Président**  
[presidence@forcejeunesse.qc.ca](mailto:presidence@forcejeunesse.qc.ca)

**Simon Telles, Vice-président exécutif**  
[exec@forcejeunesse.qc.ca](mailto:exec@forcejeunesse.qc.ca)

**Recherche et rédaction :**  
Olivier Jacques

## **Au sujet de Force Jeunesse**

Fondé en 1998, Force Jeunesse est un regroupement qui œuvre à la défense et à l'amélioration des conditions de travail des jeunes travailleurs, des perspectives d'emploi de la relève et de l'équité intergénérationnelle dans les politiques publiques.

L'équité entre les générations, l'intérêt pour l'avenir collectif de notre société et la responsabilité sont les valeurs fondamentales que défend et promeut Force Jeunesse.

Nous croyons que cette équité entre les générations doit aussi guider les actions de la classe politique. C'est pourquoi nous intervenons dans le débat public grâce à des réactions documentées et constructives, notamment lors du dévoilement des budgets gouvernementaux québécois et canadiens.

Ainsi, en se regroupant, les membres de Force Jeunesse se donnent les moyens d'agir et de prendre leur place, en pleine reconnaissance et en toute équité, afin de :

- Défendre et promouvoir les intérêts des jeunes en emploi, notamment en soutenant l'organisation des jeunes en milieu de travail;
- Sensibiliser la population et les principaux acteurs du marché du travail à la situation des jeunes et à la place accordée à la relève;
- Proposer des idées novatrices et des solutions viables à long terme aux problèmes touchant la jeunesse et l'équité entre les générations, en s'appuyant sur des réflexions et de solides recherches;
- Représenter la relève dans les débats publics et organiser des événements pour favoriser l'échange et la réflexion.

Au fil des années, Force Jeunesse a incontestablement établi sa crédibilité au sein de la société québécoise et est devenu un acteur incontournable sur de nombreux enjeux. De plus, Force Jeunesse est souvent l'unique organisation jeunesse intervenant face à d'importants enjeux de société, comme c'est le cas avec l'avenir de nos finances publiques.

## Mise en contexte du rapport

Dans le cadre de ce rapport, Force Jeunesse abordera quatre enjeux, soit le financement à long terme de l'assurance maladie, le Fonds des générations, le coût des infrastructures publiques et l'environnement.

## Table des matières

4. Le financement à long terme de l'assurance maladie

10. Le Fonds des Générations

11. Le coût des infrastructures publiques

15. Environnement.

16. Résumé des demandes de Force Jeunesse

# LE FINANCEMENT À LONG TERME DE L'ASSURANCE MALADIE

## Les enjeux

1. **Un financement de l'assurance maladie inéquitable entre les générations :** Le régime d'assurance maladie est financé à même les revenus annuels de l'État et n'a jamais été capitalisé comme aurait dû l'être une assurance. Cela crée un manque à gagner pour financer les soins requis par une population vieillissante au profil de risque augmentant de façon accélérée. Si rien n'est fait, un passif actuariel de l'assurance maladie prenant la forme d'une charge fiscale écrasante devra être assumé par la prochaine génération simplement pour maintenir la couverture actuelle.
2. **Une croissance des dépenses en santé qui n'est pas durable à long terme :** Excluant la hausse des dépenses en santé attribuable au vieillissement de la population, la croissance des dépenses en santé surpasse notre création de richesse. Il n'est pas soutenable à long terme d'avoir une croissance des dépenses en santé qui dépasse indéfiniment la croissance du PIB.
3. **Un déséquilibre dans le fédéralisme fiscal en matière de santé :** Le transfert du gouvernement fédéral en matière de santé aux provinces est déterminé selon un montant par habitant par province et croît actuellement sans égard à l'impact des coûts associés au vieillissement de la population. Dans l'immédiat, cela crée un déséquilibre entre les besoins et les transferts reçus par des provinces aux démographies hétérogènes. À long terme, cela crée un désengagement graduel du gouvernement fédéral dans le financement en santé.

## Les constats

### 1. **Un financement de la santé inéquitable entre les générations**

Les données sur le vieillissement de la population et ses impacts sont connues. Au cours des trente prochaines années, la population 85 ans et plus va plus que tripler. Le ratio de travailleurs par personne en âge de prendre sa retraite, qui était de 8,5 en 1978 et qui est actuellement de 3,4, atteindra le seuil de 2 travailleurs par retraité en 2058. Sachant que les dépenses de fin de vie absorbent actuellement 21 % du total des dépenses publiques de santé et que le ratio de personnes en fin de vie par travailleur augmentera significativement, il semble impossible de maintenir un poids relatif des dépenses en santé dans l'économie sans restreindre la capacité de choix des générations futures.

L'assurance maladie, si elle avait été capitalisée comme une assurance, aurait normalement dû anticiper l'évolution du profil de risque d'une population vieillissante. L'absence de capitalisation crée un passif qui devra être entièrement assumé par la prochaine génération si rien n'est fait. Cela est rendu visible par le fait que la portion des soins de santé assumés par l'État québécois, qui représentait 6,3% du PIB et 34,5% du budget en 1988, représente actuellement 9,2% du PIB et 50,2% des dépenses de

programmes.

À la lumière de cette situation, Force Jeunesse a effectué plusieurs projections actuarielles d'évolution des dépenses en santé. Ces projections reposaient sur trois scénarios d'évolution des coûts des prestations liées à la couverture d'assurance maladie : un scénario de continuité où la croissance des coûts est de 0.5% plus élevée que la croissance du PIB, un scénario réaliste où la croissance des coûts est égale à celle du PIB et un scénario optimiste où la croissance des coûts est de 0.5% inférieure que la croissance du PIB.

Dans le scénario de continuité, les dépenses de santé passeraient de 9,2% du PIB et 50,2% du budget du Québec en 2018 à 17,5 % du PIB et entre 65.8% et 96% du budget du Québec en 2048, tout dépendant si l'on utilise un scénario d'expansion ou de restrictions budgétaires. À titre comparatif, l'augmentation des dépenses en santé serait si élevée qu'elle représenterait presque autant que ce que le Québec dépense actuellement pour l'ensemble de ses autres programmes, en proportion du PIB. Dans un scénario d'expansion budgétaire, le Québec devrait, pour financer une telle hausse, augmenter considérablement ses taxes et impôts, jusqu'à un niveau similaire à celui des pays les plus imposés du monde, ou augmenter sa dette publique. Dans un scénario de restriction budgétaire, l'ensemble des autres missions de l'État seraient compressées d'une façon telle que la santé occuperait l'entièreté du budget du Québec. Or, même dans le scénario optimiste où la croissance des coûts est inférieure à la croissance du PIB, les dépenses de santé représenteraient 12.8% du PIB en 2048, une croissance équivalente aux trois quarts du budget total actuel de l'éducation en proportion du PIB. Ainsi, même en contrôlant significativement les coûts des soins de santé, le Québec fera face à des défis financiers importants à long terme.

Afin d'être solidaire au présent et responsable face à l'avenir, Force Jeunesse a voulu trouver une piste de solution durable à cette impasse. Le premier constat est que le gouvernement doit cesser de considérer les dépenses en santé comme une simple dépense de programme et qu'il doit s'engager envers les générations futures à préserver l'actuelle couverture de soin et à la financer d'une façon qui soit équitable entre les générations. Pour Force Jeunesse, une équité entre les générations implique que les services reçus en contrepartie d'une charge fiscale sont équivalents entre les générations actuelles et les générations futures. Pour ce faire, le gouvernement doit anticiper l'évolution du profil de risque d'une population vieillissante et épargner les sommes nécessaires pour amortir la croissance anticipée des dépenses. Cette façon de faire forcerait le gouvernement à capitaliser une partie des dépenses futures en santé qui, si elles ne sont pas capitalisées, constitueront un passif directement transféré à la prochaine génération. Épargner dès maintenant pour mieux amortir la croissance des dépenses liées à l'évolution du profil de risque d'une population vieillissante est donc impératif. Pour ce faire, Force Jeunesse croit que le gouvernement devrait s'assurer de répartir la charge liée au financement de l'assurance maladie sur un horizon mobile de 30 ans, en se basant sur des prévisions actuarielles, de façon à ce que le poids relatif du financement de la santé par rapport au PIB demeure constant dans le temps.

Le second constat est que, si la croissance des coûts des prestations liées à la couverture d'assurance maladie poursuit la trajectoire de la dernière décennie (tel que projeté dans notre scénario de continuité), les générations futures n'auront que très peu de marge de manœuvre fiscale. Il n'est pas durable d'avoir une croissance des coûts qui excède indéfiniment la croissance de la création de richesse collective. En ce sens, le Québec devrait travailler à mettre en œuvre les meilleures pratiques de façon à avoir une croissance des coûts des prestations liées à la couverture d'assurance maladie qui soit durable à long terme.

Finalement, cette approche intergénérationnelle en matière de financement de la santé implique le gouvernement fédéral par l'entremise du Transfert Canadien en matière de santé. Force Jeunesse demande que les transferts fédéraux en santé soient différenciés par province de façon à prendre en compte la différence entre les profils de risque des populations des différentes provinces canadiennes. Certaines provinces font face à un vieillissement de la population davantage accéléré que d'autres. Ces dernières devraient conséquemment recevoir davantage d'argent au fil du temps pour être en mesure d'adapter leurs services à l'évolution corrélative des besoins croissants de leurs populations vieillissantes.

### **Les demandes de Force Jeunesse à long terme**

Force Jeunesse propose que l'Assemblée nationale du Québec adopte une *Loi sur l'engagement intergénérationnel en santé*. Cette loi donnerait au gouvernement un double objectif d'équité et de développement durable en matière de financement des soins de santé.

Premièrement, la loi viserait à assurer un financement équitable de la santé entre les générations. Pour ce faire, le gouvernement devrait s'assurer de répartir la charge liée au financement de l'assurance maladie sur un horizon mobile de 30 ans, en se basant sur des prévisions actuarielles, de façon à ce que le poids relatif du financement de la santé par rapport au PIB soit constant dans le temps. Selon nos projections préliminaires de croissance viable des dépenses en santé évoquées dans les graphiques exposés plus haut, une somme annuelle débutant à 14,3 G\$ et diminuant par la suite jusqu'en 2031 devrait être épargnée pour maintenir le poids relatif du financement de la santé par rapport au PIB. Après 2032, des décaissements des fonds accumulés auraient lieu jusqu'en 2048, où un décaissement final de 34,9G\$ serait prévu.

Les ponctions fiscales servant à constituer les fonds répartissant la charge du financement de la santé dans le temps pourraient être inspirées du Fonds des générations où, à partir d'une loi particulière, certaines sommes sont exclues du périmètre comptable du gouvernement. L'atteinte de l'équilibre budgétaire se ferait donc en sus de l'effort demandé par l'engagement intergénérationnel en santé. Les sommes exclues du périmètre comptable seraient celles déterminées par un expert actuair qui aurait un statut d'agent du parlement à l'image du vérificateur général. Ce dernier aurait la charge de faire et d'actualiser les prévisions actuarielles visant à maintenir un poids relatif du

financement de la santé par rapport au PIB sur une fenêtre mobile de 30 ans. Les sommes exclues du périmètre comptable seraient extraites à même le fonds consolidé des revenus, à la différence du Fonds des générations qui a des sources de revenus dédiées. Une telle stratégie de capitalisation nous apparaît nécessaire, même si le gouvernement parvenait à limiter la croissance des coûts en optimisant l'allocation des ressources en santé.

Deuxièmement, la loi viserait à assurer un financement de la santé durable à long terme. La loi doterait le gouvernement d'une cible de croissance des coûts de santé qui, excluant la croissance des coûts attribuables au vieillissement de la population, serait équivalente à une cible de croissance moyenne du PIB. Advenant que la croissance des coûts excède la cible pendant plus de deux années consécutives, cette loi forcerait le gouvernement à déposer au parlement un plan détaillé de contrôle des coûts en santé. Cela renforcerait l'imputabilité du gouvernement en matière de gestion de la croissance à long terme des coûts de santé.

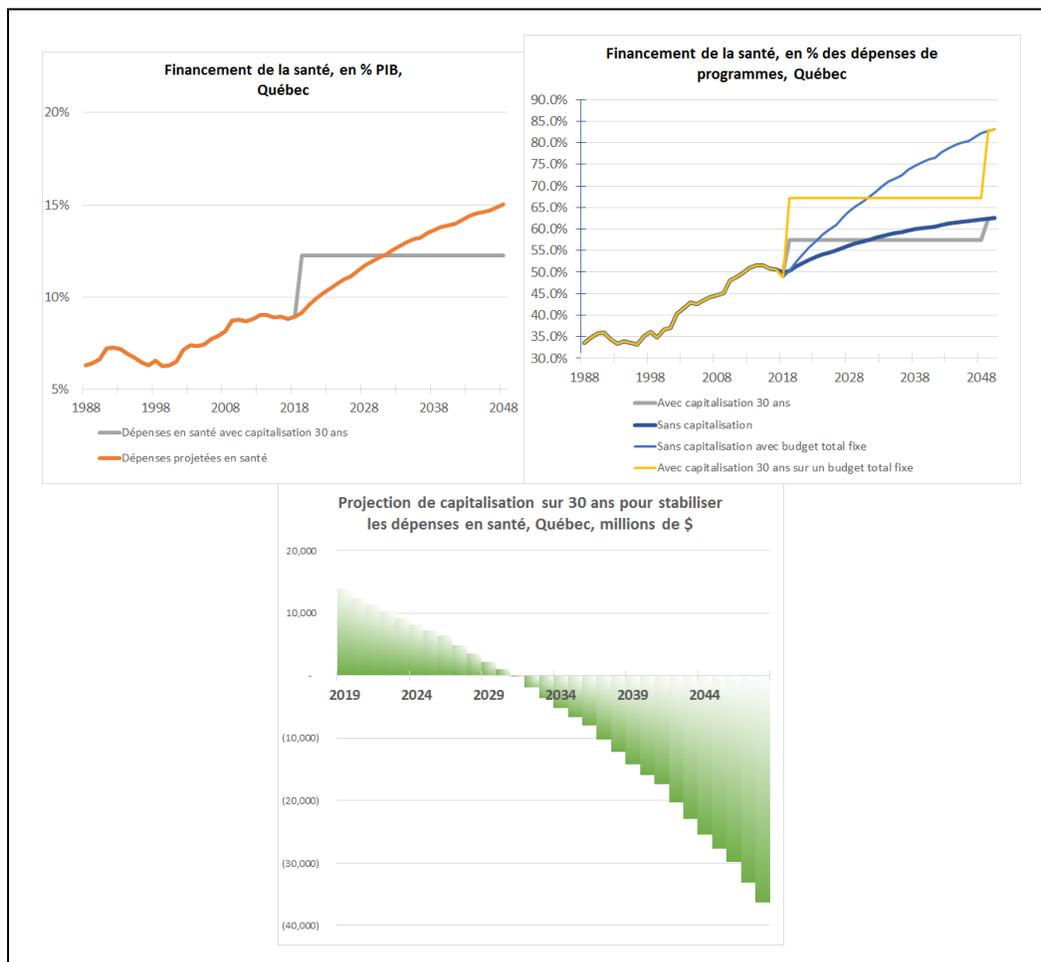
Finalement, avec une approche basée sur une gestion à long terme des coûts liés au profil de risque de la population, il serait plus facile d'exposer la valeur actualisée du désinvestissement fédéral lié à l'actuelle formule de *Transfert Canadien en matière de santé*. Cette transformation dans la gouvernance du financement de l'assurance maladie pourrait servir de levier de négociation lors de changements subséquents à la formule de transfert pour assurer une justice fiscale entre les provinces et un équilibre fiscal entre les paliers de gouvernement fédéral et provinciaux.

Le graphique suivant illustre un de nos scénarios de projections d'évolution des coûts des soins de santé ainsi que les montants à épargner dans le cadre de la loi sur l'engagement intergénérationnel en santé. Les données qui suivent concernent un scénario de croissance des coûts de prestation des soins couverts par l'État à un niveau qui est équivalent à la croissance du PIB. Selon ce scénario, les dépenses en santé de l'État québécois représenteront 199,6G\$ en 2048. Cela constituera 15,0% du PIB et entre 65,8% et 82,1% des dépenses de programmes du budget du Québec.

Dans le scénario où les autres dépenses de programmes sont maintenues à leur niveau actuel, les dépenses totales de programmes passeraient à 24,1% du PIB, une hausse de 31,7% de la taille de l'État par rapport au niveau de 2019. Dans le scénario où les dépenses de programmes totales de l'État demeurent fixes en proportion du PIB à 18,3% jusqu'en 2048, la santé et les services sociaux représenteraient plus de 82,1% des dépenses de programmes, de sorte que le reste des dépenses devrait être significativement comprimé.

Un ratio de *Dépenses en santé assumées par l'État québécois (\$) / PIB (\$)* de 12,3% serait nécessaire pour que ce dernier demeure constant dans le temps pour les trente prochaines années. Il faudrait accumuler selon un modèle d'épargne décroissante un montant de 154,6G\$ d'ici 2032 pour ensuite soutenir la croissance des dépenses à venir et maintenir un ratio constant jusqu'en 2048. Pour accumuler ce montant il faudrait avoir mis de côté 13,8G\$ cette année. Cette somme irait ensuite en décroissant jusqu'en

2032. Selon ce scénario, l'écart entre les dépenses en santé de l'État appuyées par une capitalisation partielle et les dépenses réelles de santé sera en 2048 de 36,4G\$ soit 2,7% du PIB et 18,2% du budget de programmes du Québec.



## Les demandes de Force Jeunesse pour les consultations prébudgétaires.

Les changements nécessaires pour assurer un financement à long terme de l'assurance maladie équitable et durable sont significatifs. Pour que ce virage puisse être entrepris avec détermination, il est essentiel que la population québécoise et les parties prenantes du réseau de la santé comprennent bien l'état de la situation et l'ampleur du défi qui attend l'État québécois. C'est pourquoi, à défaut d'aller de l'avant immédiatement avec les solutions proposées, Force Jeunesse demande que soit lancé, au cours de la prochaine année, un chantier national sur l'avenir du financement de la santé. Pour ouvrir la discussion, un comité d'experts pourrait être nommé à très brève échéance

pour répondre aux trois questions suivantes :

1. Dans un contexte de vieillissement de la population, comment assurer un financement de l'assurance maladie qui répartit la charge des coûts liés au vieillissement d'une façon équitable entre les générations?
2. Excluant la hausse des dépenses en santé attribuable au vieillissement de la population, comment améliorer la gouvernance du système de santé afin d'avoir une croissance des dépenses durable et proportionnelle à notre création de richesse?
3. Dans un contexte de vieillissement de la population inégal entre les provinces, comment assurer que le *Transfert Canadien en matière de santé* soit équitable et maintienne un équilibre fiscal entre les paliers de gouvernance fédérale et provinciaux?

Ce rapport d'expert pourrait ensuite mettre la table à des consultations publiques et un débat public qui prépareraient le terrain à des changements plus profonds et pérennes annoncés lors du prochain budget

## **LE FONDS DES GÉNÉRATIONS**

Force Jeunesse a appuyé la création du Fonds des Générations en 2006 et a toujours soutenu le principe d'équité intergénérationnelle qui guide l'action du Fonds. Le Fonds des Générations a certainement été essentiel à l'atteinte des objectifs de remboursement de dette du gouvernement du Québec dès l'année financière 2020, plutôt qu'en 2025. Le gouvernement se questionne actuellement sur l'utilisation future du Fonds.

### **Les demandes de Force Jeunesse**

Considérant les défis du financement de la santé évoqués dans la section précédente, Force Jeunesse considère qu'il est crucial de conserver le Fonds des Générations et de maintenir les versements qui y sont associés. Ce Fonds pourrait représenter un outil important pour faire face aux défis du financement de la santé.

# LE COÛT DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

## L'enjeu

Les organismes relevant du gouvernement du Québec détiennent un parc d'infrastructures d'une valeur de 350 milliards de dollars en 2018. Le *Plan québécois des infrastructures 2018-2028* prévoit l'investissement de plus de 100 milliards de dollars sur 10 ans, dont 58 milliards serviront à l'entretien, la réparation et le remplacement d'infrastructures existantes. Cet investissement est nécessaire en raison du déficit de maintien d'actif (DMA), soit par le vieillissement des infrastructures québécoises et par le manque d'investissement passé. Or, ces infrastructures ont accumulé un déficit de maintien d'actif de plus de 50,7 milliards de dollars lors de l'exercice budgétaire 2017-2018. Il s'agit d'une véritable dette nationale cachée et peu discutée dans la sphère publique, qui correspond à plus de 28% de la dette financière du Québec et à plus de 4 fois les sommes accumulées au Fonds des générations.

Afin de mieux contrôler le déficit de maintien d'actif et afin que ce dernier ne devienne pas un fardeau supplémentaire pour les générations futures, il est impératif selon Force Jeunesse que les décisions du Gouvernement du Québec en matière d'infrastructure impliquent systématiquement une meilleure analyse du coût de leur cycle de vie.

## Les constats

*À propos du déficit de maintien d'actif pour les infrastructures existantes:*

Diverses études démontrent que le report des travaux a tendance à accélérer la dégradation des infrastructures et donc, à augmenter considérablement les coûts. De fait, chaque dollar d'investissement en entretien reporté résulte, à terme, à quatre dollars de dépense de remplacement futur. Ce constat a également été fait par le Vérificateur général du Québec en lien avec la dégradation du cadre bâti des commissions scolaires du Québec. À titre d'exemple, afin de mieux contrôler cette « dette », l'État de l'Utah a adopté une loi qui l'oblige à allouer 1,1% de la valeur de remplacement de l'ensemble de son parc d'infrastructure en budget de réfection avant de pouvoir allouer des fonds à la construction de nouvelles infrastructures. **Au Québec, aucune loi n'encadre la gestion du DMA. La résorption de ce déficit dépend donc entièrement de la volonté politique des gouvernements en place.**

L'obligation pour les organismes publics de réaliser un Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures (PAGI) depuis 2014-2015 est un pas dans la bonne direction. Cette mesure semble être en voie de succès puisque les PAGI ont permis d'évaluer 63% en 2017-2018, puis 77% des infrastructures détenues par le gouvernement du Québec, elles permettent donc à l'État de disposer d'informations importantes concernant ses infrastructures. De plus, des travaux de remise en état, réalisés dans la foulée de cette initiative, ont en fait permis de réduire l'augmentation du DMA. Ceci dit, le manque de balises dans la manière de calculer le déficit fait en sorte que l'estimation du déficit d'entretien peut sensiblement varier d'un organisme public à l'autre. Alors que la Société québécoise des infrastructures (SQI) peut soutenir les organismes publics dans la planification et la gestion de leurs projets, son niveau

d'implication est variable d'un projet à l'autre et fait l'objet d'ententes particulières à chaque projet, ce qui limite sa capacité d'action (Société québécoise des infrastructures 2018). **Il serait donc nécessaire de formaliser et définir le rôle de la SQI auprès des organismes publics dans le cadre de la réalisation des PAGI et de lui octroyer certaines responsabilités dans le calcul du déficit de maintien d'actif de ces organismes.**

*À propos de l'analyse des coûts sur le cycle de vie pour les infrastructures à réaliser:*  
Pour déterminer le coût total d'une infrastructure sur son cycle de vie, les différents coûts liés à sa conservation doivent être actualisés afin de prendre en compte la valeur à travers le temps de l'investissement financier. L'analyse du coût sur le cycle de vie permet donc aux décideurs publics de connaître l'ensemble des coûts d'une infrastructure, de sa construction jusqu'à son remplacement, tout en tenant compte du coût en capital pour l'État. Par ailleurs, sans ce type d'analyse, il n'est pas possible de déterminer si le donneur d'ouvrage tente de diminuer les coûts immédiats d'une infrastructure en augmentant les coûts d'entretien, d'opération ou de disposition à long terme.

Plusieurs acteurs gouvernementaux et privés à l'échelle mondiale, comme l'Association américaine des ingénieurs civils par exemple, promeuvent l'utilisation d'une analyse des coûts sur le cycle de vie (ACCV) d'une infrastructure. Ceci permet une gestion plus économique à long terme des infrastructures, de leur construction à leur disposition. De nombreuses ressources sont d'ailleurs disponibles afin de guider ce type d'analyse, comme la norme<sup>9</sup> établie par l'Organisation internationale de normalisation à cet effet. Il existe aussi de nombreux guides réalisés par des institutions publiques, des entreprises privées ou des chercheurs sur la méthodologie à utiliser pour réaliser une analyse des coûts sur le cycle de vie et de nombreux logiciels sont destinés à la conduite de ce genre d'analyse, comme celui de la Federal Highway Administration des États-Unis par exemple.

De plus, l'intégration de l'analyse des coûts sur le cycle de vie pour la réalisation d'infrastructures a déjà fait ses preuves, comme certaines juridictions et organismes gouvernementaux ont commencé à utiliser cette approche dans leurs projets d'infrastructures. De fait, la Commission européenne a récemment autorisé l'utilisation du prix selon une approche de cycle de vie comme critère de sélection d'un soumissionnaire dans un appel d'offres public (Parlement européen 2014). De plus, la Société américaine des ingénieurs civils recommande désormais aux donneurs d'ouvrage publics d'adopter cette approche afin d'optimiser les coûts du projet dont le coût dépasse les 5 M\$. L'ACCV a d'ailleurs aussi commencé à être utilisé par le gouvernement pour les ouvrages d'au moins 50 ou 100 millions de dollars. Ceci dit, les rapports préalables à la réalisation de ces projets ne sont pas publics et les décisions de conception sont laissées à la discrétion de l'organisme et du conseil des ministres, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de directive obligeant le choix de la conception réduisant au minimum les coûts actualisés d'un projet. Par ailleurs, la mise sur pied du Centre d'expertise intégré en infrastructures publiques, annoncé par la Société québécoise des infrastructures (SQI), aurait parmi ses objectifs, de proposer des plans à la SQI, ce qui

impliquerait des analyses du coût du cycle de vie. Quoique la date de lancement de ce Centre n'ait pas été annoncée, sa mise sur pied permettrait de combler un besoin important en matière d'expertise pour ce type d'analyse.

### **Les demandes de Force Jeunesse pour les consultations prébudgétaires**

Afin de limiter l'endettement public qui devra être assumé par les générations futures, Force Jeunesse souhaite une meilleure gestion du financement des infrastructures publiques, en s'appuyant sur des institutions existantes comme la Société québécoise des infrastructures, le Conseil du trésor et le Vérificateur général du Québec. Afin d'atteindre cet objectif, en matière d'infrastructures déjà existantes et à construire, quatre conditions de succès sont essentielles:

- **Assurer l'accès à des données fiables pour évaluer les coûts futurs.** Le coût d'entretien et de remplacement devrait systématiquement être évalué pour toutes les soumissions. Comme ce genre d'estimation nécessite une expertise particulière à laquelle les soumissionnaires n'ont pas tous accès, le gouvernement devrait disposer des données lui permettant d'évaluer correctement le coût actualisé de l'infrastructure et, au final, déterminer qui est le soumissionnaire le plus bas. Cette base de données des coûts historiques d'entretien, d'opération et de disposition devrait être centralisée au sein de la SQI et les organismes publics devraient systématiquement contribuer à cette dernière.
- **Assurer l'indépendance et la qualité de l'analyse du coût sur le cycle de vie.** Comme la conclusion de ce type d'analyse est très sensible à toute variation des hypothèses sur les coûts à long terme et que ces conclusions sont difficilement vérifiables par des tiers, il est nécessaire d'assurer l'indépendance et la qualité de l'analyse du coût sur le cycle de vie des infrastructures. La Société québécoise des infrastructures (SQI) devrait offrir un service d'analyse des coûts sur le cycle de vie des ouvrages, afin de rendre accessible une expertise indépendante aux organismes publics, et ce, à différentes étapes de la conception d'un projet avec des recommandations pour l'optimiser.
- **Développer l'expertise de la fonction publique.** L'analyse du coût sur le cycle de vie est plus complexe que celle nécessaire pour l'octroi des contrats au plus bas soumissionnaire (prise en compte d'hypothèses complexes sur la durée de vie des différentes composantes de l'ouvrage, de l'évolution des prix à long terme, etc.). Par ailleurs, plusieurs acteurs soulignent la difficulté du gouvernement à définir les objectifs et hypothèses de travail de ses projets actuellement<sup>1112</sup>. Il est donc nécessaire de développer l'expertise de la fonction publique à cet effet pour assurer l'indépendance et la qualité des analyses du coût sur le cycle de vie.
- **Assurer la bonne gouvernance et la transparence des pratiques.** Le gouvernement du Québec devrait rendre facilement accessibles les prévisions à long terme des investissements requis en maintien d'actif dans la prochaine

décennie et l'évolution prévue du déficit de maintien d'actifs global. La possibilité d'adopter des mécanismes législatifs qui incitent la discipline du gouvernement en matière de dépense de maintien d'actifs, comme ceux adoptés par l'Utah, devrait être examinée par le gouvernement.

Force Jeunesse demande donc au gouvernement de:

- 1) Formaliser davantage le rôle de la SQI auprès des organismes publics dans le cadre de la réalisation des PAGO, entre autres en lui octroyant certaines responsabilités dans le calcul du déficit de maintien d'actif de ces organismes.
- 2) Accorder à la SQI le financement nécessaire pour mettre sur pied le Centre d'expertise intégré en infrastructures publiques, annoncé dans sa *Vision immobilière 2018-2028*.
- 3) Octroyer les fonds nécessaires à la collecte de données sur les coûts historiques d'entretien, d'opération et de disposition des infrastructures publiques, ainsi qu'à l'analyse et à la gestion de cette base de données.
- 4) Examiner la possibilité d'adopter des mesures permettant d'assurer le contrôle et la transparence du gouvernement en matière de dépense d'acquisition et de maintien d'actifs.

## ENVIRONNEMENT

On ne peut à l'heure actuelle nier la réalité du phénomène des changements climatiques ni les conséquences à long terme que ce dernier va avoir sur l'économie québécoise, sur la santé des populations, sur les mouvements migratoires, etc. Il s'agit selon nous d'un enjeu d'équité intergénérationnel majeur en raison de son caractère irréversible et parce que les décisions qui sont prises actuellement seront déterminantes pour des citoyens qui n'auront eu aucune emprise sur celles-ci. Cette préoccupation a d'ailleurs incité Force Jeunesse à commander une recherche afin de mieux comprendre comment améliorer la tarification du carbone et la gestion du Fonds Vert. En résumé, cette recherche a permis de constater que la tarification du carbone est une mesure nécessaire pour atteindre nos cibles de réduction de GES, mais qu'elle était insuffisante et devrait être combinée à d'autres stratégies.

Force Jeunesse recommande donc au gouvernement de :

- *Réviser à la hausse le prix du carbone et établir des cibles claires de réductions de GES pour 2030 et 2050 en cohérence avec celles du GIEC ;*
- *Évaluer la possibilité de rendre conditionnelle l'allocation gratuite de permis d'émissions dans le marché du carbone aux industries qui ne composeront pas l'économie verte des prochaines décennies ;*
- *S'assurer que les fonds générés par la tarification du carbone soient utilisés pour décupler la réduction de GES visant la décarbonisation ;*
- *Créer une agence indépendante forte, libre d'ingérence politique, afin de gérer les revenus de la tarification du carbone. Ceci implique que le Fonds vert et Transition Énergétique Québec soient tous deux rapatriés sous cette nouvelle agence.*

Par ailleurs, nous aimerions souligner le rôle et la responsabilité indispensable que doit assumer ce gouvernement afin de limiter les changements climatiques, d'autant plus qu'il s'agisse d'un gouvernement avec une forte majorité. Sans un message clair envoyé par le gouvernement, nous croyons que les initiatives individuelles se limiteront à ceux qui sont déjà sensibilisés et qui somme toute, ont déjà adopté un mode de vie plus durable, ce qui est loin d'être suffisant. Il est donc important que le gouvernement agisse sur différents plans (incitatifs, coûts financiers, normes sociales, etc.) pour initier une réduction significative d'émission de GES. Pour ce faire, le gouvernement doit assurer la cohérence du Plan d'Électrification et de Changements Climatiques (PECC) avec l'ensemble de ces décisions en matière d'aménagement du territoire, d'investissements et d'actions posés dans le cadre de son mandat. Un changement de normes sociales passe entre autres par la cohérence des actions posées par le gouvernement et par les divers incitatifs proposés par ce dernier. L'échec de l'atteinte des cibles n'est pas une vague possibilité, c'est presque une certitude. Nous croyons que des mesures structurantes, et dans une certaine mesure, drastiques, seront nécessaires afin de parvenir à atteindre ces cibles.

Force Jeunesse recommande donc au gouvernement de :

- *Agir sur différents plans (incitatifs, coûts financiers, norme sociale, etc.) pour initier une réduction significative d'émission de GES.*
- *Assurer la cohérence du PECC avec l'ensemble de ces décisions en matière d'aménagement du territoire, d'investissements et d'actions posés dans le cadre de son mandat, décisions qui devraient être basées sur les preuves scientifiques.*

## Résumé des demandes de Force Jeunesse

Les recommandations de Force Jeunesse sur les quatre enjeux présentés dans ce document, soit le financement à long terme de l'assurance maladie, le Fonds des générations et le coût des infrastructures publiques, ne sont pas toutes d'ordre financier. Toutefois, celles-ci ont les implications budgétaires directes suivantes:

### Financement à long terme de l'assurance maladie

- Financer la mise en œuvre d'un chantier sur l'avenir du financement de la santé, incluant la formation d'un comité d'experts.

### Fonds des Générations

- Maintenir le Fonds des Générations et continuer les versements malgré l'atteinte des cibles de remboursement de dette.

### Coût des infrastructures publiques

- Accorder à la SQI le financement nécessaire pour mettre sur pied le Centre d'expertise intégré en infrastructures publiques, annoncé dans sa Vision immobilière 2018-2028.
- Octroyer les fonds nécessaires à la collecte de données sur les coûts historiques d'entretien, d'opération et de disposition des infrastructures publiques, ainsi qu'à l'analyse et à la gestion de cette base de données.

### Environnement

- Réviser à la hausse le prix du carbone et établir des cibles claires de réductions de GES pour 2030 et 2050 en cohérence avec celles du GIEC
- S'assurer que les fonds générés par la tarification du carbone soient utilisés pour décupler la réduction de GES visant la décarbonisation ;



SOLIDAIRES,  
RESPONSABLES

Informations

Simon Telles

Vice-président exécutif

514 384-8666

exec@forcejeunesse.qc.ca

**À propos de Force Jeunesse** › Force Jeunesse est un regroupement de jeunes travailleurs qui œuvre à la défense et à l'amélioration des conditions de travail des jeunes travailleurs, des perspectives d'emploi de la relève et de l'équité intergénérationnelle dans les politiques publiques. Composé exclusivement de bénévoles, son conseil d'administration rassemble 18 jeunes engagés dans une diversité de milieux (associatif, politique, syndical, étudiant, communautaire, professionnel, académique, etc.)